

INFORMATIONS

EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES ETUDES

Les cours de formation musicale sont obligatoires pour tous les instruments y compris pour les adultes pour une durée de 6 années.

Un certificat médical doit être fourni pour tous les élèves de danse, dès le 1^{er} cours.

Toute inscription requiert une fréquentation assidue aux cours et répétitions. La participation aux spectacles et événements organisés impliquent la présence des élèves à toutes les représentations et répétitions. Des absences répétées aux cours sans motif valable préalablement signalé, l'absence d'un minimum de travail régulier, ou une attitude gênante pour les autres dans les cours collectifs, peuvent entraîner l'exclusion de l'élève sans dédommagement financier.

Les entrées et sorties se font exclusivement par la porte principale du Centre Culturel (en face de l'accueil). Une carte magnétique nominative est remise à chaque adhérent et est programmée en fonction des jours et heures de cours de l'adhérent. Les entrées et sorties sont enregistrées par un logiciel en fonction. En cas de perte de cette carte, le secrétariat doit immédiatement être informé et un remboursement de 30€ est alors exigé pour l'émission d'une nouvelle carte. L'élève doit avoir sa carte sur lui pour accéder à ses cours. L'accès au parking est strictement réservé au personnel administratif et aux professeurs. Le Centre Culturel est placé sous vidéo protection. Les enfants ne sont pas autorisés à utiliser l'ascenseur sans être accompagnés d'un parent ou accompagnateur.

La responsabilité de la Ville d'Épône, du Centre Culturel ou de ses représentants, des enseignants, s'arrête en dehors des horaires et des limites des salles de cours. Les trajets domicile/salle de cours, les attentes avant et après les cours, ainsi que tout mouvement dans les communs des bâtiments du CAC ou salles de spectacles lors de répétitions ou manifestations publiques, sont placés sous l'entière responsabilité des parents, représentants légaux ou accompagnateurs. Il est fortement conseillé de s'assurer de la présence du professeur avant le cours. Les élèves sont responsables de leurs instruments et de leur matériel dans l'enceinte du CAC ou dans les salles de spectacles lors de répétitions ou manifestations publiques. Le CAC n'est pas responsable des dommages pouvant être causés par un élève à un tiers. L'élève doit être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

Généralités

Conformément aux critères et schémas d'orientations pédagogiques définis par le Ministère de la Culture, l'enseignement artistique est organisé en parcours. Les cursus musique et danse sont organisés sur 3 cycles en parcours diplômant et non-diplômant. Le CAC favorise l'orientation des élèves tout au long de leur formation, accompagne leur projet et développe des collaborations entre les disciplines.

Conditions d'accès :

- . Pour les débutants : Les élèves sont intégrés dans le parcours approprié.
- . Pour les non-débutants : Si le niveau n'est pas attesté par un document officiel émanant d'un autre établissement, un test de niveau est organisé. Ce niveau pourra être confirmé ou démenti 3 mois après le début des cours.

Les enfants assistent seuls à leur cours.

Avant toute inscription, prenez connaissance du règlement intérieur complet, du règlement des études et des tarifs.

2 rue du Pavé (Parc du Château) 78680 Épône

01 30 95 60 29 | 06 33 35 47 63

CORRESPONDANCE Mairie d'Épône

90 AVENUE DU PROFESSEUR EMILE SERGENT 78680 ÉPÔNE

centre.culturel@epone.fr | www.epone.fr

GENERALITES

FORMER • TRANSMETTRE • PARTAGER

Sous gestion communale, le Centre d'Action Culturelle Dominique de Roux est un établissement culturel d'enseignement artistique spécialisé dans les domaines de la musique, danse, théâtre, arts plastiques, conjuguant la formation, la création et la diffusion. L'établissement est affilié à la F.F.E.A (Fédération Française de l'Enseignement Artistique) et à l'UCEM (Union des Conservatoires et Ecoles de Musique). Conformément aux orientations du Ministère de la Culture et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre, son objet se définit en missions pédagogiques et artistiques, en actions culturelles et territoriales. Le Centre d'Action Culturelle Dominique de Roux propose un enseignement spécifique, transmet une formation, développe et perfectionne les dispositions artistiques, prépare certains élèves aux concours des écoles ou conservatoires, accompagne les élèves dans leur parcours culturel, sensibilise aux œuvres, aux styles et aux codes esthétiques. Il favorise les échanges pluri et intergénérationnels, prestations spécifiques ou collectives, et organise des manifestations dans ces domaines.

ACCESSIBILITE

Les élèves (enfants, adolescents, adultes) s'inscrivent en toute liberté en fonction du cadre et des places disponibles. Ils sont tenus de se conformer aux règles de l'établissement définies dans le règlement des études et dans le présent règlement intérieur. Le règlement intérieur et le règlement des études sont réputés être connus de tous les élèves, adhérents, de leurs parents ou représentants légaux. Ils sont disponibles sur simple demande auprès du secrétariat aux heures d'ouverture de l'accueil et sont consultables sur le site internet de la ville. L'inscription ou la réinscription au CAC implique l'acceptation de l'intégralité des clauses, tant du règlement intérieur que du fonctionnement pédagogique. Ce présent document est également présent dans toutes les salles de cours afin que tous puissent s'y référer en toute circonstance.

ADMISSION, INSCRIPTION, REINSCRIPTION

Le Centre Culturel est ouvert à tous, enfants et adultes, intra et extramuros.

Les dates et modalités de réinscriptions (pour les élèves en cours de formation) et d'inscriptions (pour les nouveaux élèves) sont fixées par la Direction et validées en Bureau Municipal. Une fois la période de réinscription close, les élèves perdent leur priorité et les places disponibles sont alors ouvertes à tous. **Un dossier complet d'inscription doit être rempli pour chaque ancien ou nouvel élève et déposé à l'accueil du CAC. Ce dossier, obligatoire, doit être renouvelé chaque année. Toute inscription est subordonnée à la disponibilité de place dans le cours concerné. Toute inscription est valable pour une année. Toute année commencée est due intégralement et ne peut être remboursée (sauf incapacité physique ou déménagement sur justificatif), ni modifiée (cours, discipline, professeur). Toute inscription enregistrée est définitive ; en cas d'annulation d'inscription même sans cours débutés, un montant de 150€ sera facturé pour frais divers.**

TARIFS, FACTURATION

Les tarifs, fixés par Délibération du Conseil Municipal, sont révisables chaque année. Seules les familles intramuros et le personnel communal bénéficient de la dégressivité (- 20% pour le deuxième adhérent d'une même famille, - 40% à partir du troisième adhérent d'une même famille) et de la réduction au quotient familial pour les zones D, E, F (sur présentation de justificatif, quel que soit le nombre d'adhérents d'une même famille, - 50% de la facture globale, sans dégressivité).

Les extramuros doivent s'acquitter d'une adhésion de 30€ pour l'année, facturée par trimestre (3x10€). Les tarifs prévoient également une dégressivité sur le 2^{ème} instrument ou cours de danse. Les cours sont facturés au trimestre (terme à échoir). Le non-paiement de l'année précédente entraîne l'impossibilité de s'inscrire l'année suivante. Les factures sont envoyées par courriel. Leur acquittement doit être effectué dans un délai d'un mois à la date d'émission de la facture. Plusieurs moyens de paiement sont proposés : par carte bancaire (via le portail famille de la ville), par prélèvement SEPA, par chèque à l'ordre du Régisseur de Rec. JSC Épône (à la mairie ou à l'accueil du CAC le mercredi), ou en espèces (à la mairie ou à l'accueil du CAC le mercredi). Le non-paiement des droits est géré par le Centre des Finances Publiques qui se chargera du recouvrement, lequel pourra engendrer une retenue sur salaire. Pour assurer le suivi des élèves, l'administration doit être informée de tout changement de coordonnées (domicile, téléphone, courriel ou Etat-civil) des personnes inscrites au CAC ou représentants légaux. Ces changements devront être transmis par écrit afin d'éviter toute erreur.

Centre d'Action Culturelle

Dominique de Roux

MUSIQUE
DANSE
THEATRE
ARTS PLASTIQUES

FORMER
TRANSMETTRE
PARTAGER

2019
2020



épône
MA VILLE, MA VIE.

MUSIQUE

COURS PARTICULIERS

ACCORDEON
ALTO
BASSE ELECTRIQUE
BATTERIE
CHANT LYRIQUE ET MUSIQUES ACTUELLES
CLARINETTE
CLAVIER MUSIQUES ACTUELLES
CONTREBASSE
FLUTE traversière, grande flûte et piccolo
GUITARE classique
GUITARE acoustique (accompagnement)
GUITARE ELECTRIQUE
HARPE
M.A.O.
PERCUSSIONS
PERCUSSIONS ETHNIQUES
PIANO
PIANO JAZZ
SAXOPHONE
TROMPETTE
VIOLON
VIOLONCELLE
DECOUVERTE INSTRUMENTALE

COURS COLLECTIFS

ÉVEIL MUSICAL (à partir de la M.S.)
FORMATION MUSICALE
CULTURE MUSICALE & ATELIERS D'ECRITURE

PRATIQUES COLLECTIVES

CHŒUR enfant
CHŒUR adulte
MUSIQUE DE CHAMBRE (adultes)
ATELIER JAZZ
ATELIER MUSIQUES ACTUELLES
ENSEMBLES INSTRUMENTAUX
ENSEMBLE DE GUITARES
ENSEMBLE DE CORDES

DIRECTION ARTISTIQUE, ACTIONS CULTURELLES Magali Le Roy
COORDINATION PEDAGOGIQUE Ségolène Brégain
ACCOMPAGNEMENT Emilia Becerril, Emmanuel Andriamanantenaso
DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES Juliette Pirolli
ASSISTANTE Cécile Guillois

DANSE

ÉVEIL
INITIATION
CLASSIQUE
JAZZ
COORDINATION DANSE Sophie Villisech

THEATRE

ATELIERS A LA SALLE JEAN MONNET OU BERGERIE

Enfants	mercredi 15h00 /16h30
	mercredi 16h30 /18h00
Adolescents	mercredi 18h00 à 19h30
Adultes	mercredi 20h00 /22h00

DESSIN PEINTURE

PLANNING DES ATELIERS ARTS-PLASTIQUES SALLE MATISSE (1^{er} ETG)

MARDI
- 10h - 12h Adultes (Cours Techniques Artistiques)
- 13h - 15h Adultes (atelier)
- 15h - 17h Adultes (atelier)
- 17h - 19h Adultes (atelier)
- 19h - 21h Adultes (atelier)

MERCREDI
- 10h - 12h Adultes (Cours Techniques Artistiques)
- 13h - 14h30 Bambins (4-8 ans)
- 14h30 - 16h Enfants (8-12 ans)
- 16h30 - 18h Adolescents (12-18 ans)
- 18h30 -20h30 Adultes (atelier)

ENCADREMENT CARTONNAGE

PLANNING DES ATELIERS ENCADREMENTS CARTONNAGE SALLE MATISSE (1^{er} ETG)

LUNDI
- 9h -12h Adultes uniquement

NB : Les cours collectifs ainsi que les ensembles instrumentaux peuvent être remaniés selon les inscriptions et les demandes.

AGENDA CAC 2019.2020

REPRISE DES COURS à partir du 16 septembre 2019

FÊTE DU LIVRE

25 SEPTEMBRE 2019 14h à 18h | Médiathèque Pierre Amouroux

LE MONDE SELON BARBARA

14 décembre 2019 | Bout du Monde

AUDITION DE NOËL 21 décembre 2019 | Jean Monnet

CONCERT PRIX CONCOURS NATIONAL DE COMPOSITION

2 FEVRIER 2020 | Bout du Monde

SACRE FOLKLORE (projet CRD)

8 MARS 2020 | Eglise Saint Bât

AUDITION PERCUSSIONS & MUSIQUES ACTUELLES

15 MARS 2020 | Jean Monnet

AUDITION DES CLASSES DE PIANO

16 AVRIL 2020 | Jean Monnet

LE JAZZ DANS LA MUSIQUE CLASSIQUE

16 MAI 2020 | Jean Monnet

AUDITION CLASSE DE CHANT

17 MAI 2020 | Jean Monnet

CONCERT DE LA CHORALE

5 juin 2020 | Eglise Saint Bât

SPECTACLES ATELIERS THEATRE

6 et 7 juin 2020 | Jean Monnet

GALAS DE DANSE JAZZ

13 et 14 juin 2020 | Bout du Monde

GALAS DE DANSE CLASSIQUE

27 et 28 juin 2020 | Bout du Monde

REMISE DES DIPLOMES MUSIQUE ET DANSE

1 juillet 2020 | Bout du Monde

AUDITION ACCOMPAGNEMENT ET FIN DE SAISON

3 juillet 2019 | Bout du Monde

FIN DES COURS 4 juillet 2020

Sous réserve de modifications

VACANCES

TOUSSAINT du 20 octobre au 4 novembre 2019

NOËL du 22 décembre 2019 au 6 janvier 2020

HIVER du 9 au 24 février 2020

PRINTEMPS du 5 au 20 avril 2020

ETE à partir du 5 juillet 2020